Compte rendu GT bilan mouvement

Le nombre de participant·es est stable : 563 en 2023 dont 208 en mobilité obligatoire.
257 soit 43,5 % ont été muté·es.
262 soit 46 % ont retrouvé leur poste.
55 % ont obtenu leur vœu du rang 1 à 5.
41 ont été muté·es par vœu large dont 21 en vœu MOB (10,2%).
Il reste 1 poste non pourvu (RASED à Fontenay) sur les 167 vacants.

Les 37 enseignant·es qui ont subi une mesure de carte ont tous obtenu un poste par vœu école ou groupe, aucun par vœu MOB.

Calcul par les services du barème minimum pour obtenir un poste selon la circonscription

Aizenay/Challans 8 points	Littoral Centre 12 points
Bocage Est 0 point	Littoral Nord et Iles 0 point
Fontenay 0 point	Montaigu 208 points
Haut Bocage 0 point	Roche Nord 4 points
Roche Sud 3 points	ASH 3 points
SO et littoral 1 point	

Règles du mouvement
Quelques soucis ont été évoqués par les OS :
- Le vœu MOB obligatoire est un biais pour la satisfaction des vœux.
- Le fait d'obtenir 600 points en cas de fermeture de classe pour tout le département pénalise les collègues des zones attractives.
- Réponse : « On respecte les lignes directives, si on met une priorité de zone, on est hors la loi, le webinaire a été clair, l'Académie de Nantes, contrairement à d'autres départements est une bonne élève. »
- Les TD et les brigades sont pénalisés car ils n'ont aucun espoir d'obtenir un poste puisqu'ils ne bénéficieront jamais de fermeture.
- Réponse « Les TD et les brigades ont une bonification de stabilité sur poste comme les autres », le SG explique que l'administration n'est pas là pour faire le bonheur des agents qui doivent faire des choix en conscience.

Changements dans les règles du mouvement
Des mesures spéciales avec un traitement particulier seront retenues dans deux cas :
- Les personnels en situation de handicap
- Les personnels ayant subi deux fermetures à suivre (3 cas en 2023).
Des exemples seront mis dans la circulaire afin de permettre à tous de bien comprendre les règles du mouvement.
Sécurisation en amont du barème avec des rappels aux agents des justificatifs à fournir (une annexe à la circulaire est prévue).
Un formulaire national est prévu pour les dossiers 800 points.

Questions diverses
Les personnels bénéficiant des 800 points doivent mettre 5 postes vacants, mais ce n'est parfois pas possible.
Réponse : « Oui, c'est parfois impossible. »
ZIL : ils doivent parfois faire des remplacements à la demi-journée et donc ils n'ont pas le temps de déjeuner. De plus, l'ISSR n'est versé qu'une fois par jour.
Réponse : « Oui, c'est le souci des constellations » ;
TD : attention aux écoles à 4,5 jours car cela devient compliqué parfois pour les collègues de gérer et concilier leur vie de famille.
Réponse : « Oui, nous voyons de qui vous parlez, on essaie de faire en sorte que la situation s'arrange »
Affectation des T1 : ASH et direction… Ils sont parfois en difficulté.
Réponse « Nous les accompagnons. »